



DÉCLARATION

DU (OU DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)

SAISON 20..... / 20.....

Je (nous) soussigné(s)

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

**→ Autorise le responsable de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de
ou les accompagnateurs des déplacements**

- ☐ A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin ;
- ☐ A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité
- ☐ A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je (nous) suis (somm) joignable(s) au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

→ Prenons acte du fait que la participation à la formation de JSP n'engage pas le SDIS 82 à un recrutement ultérieur en qualité de sapeur-pompier.

Fait à le

Signature du ou des représentants

Art. L1111-5 du code de la Santé publique

Art. R 1112-57 du code de la Santé publique